



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jonction autoroutière de Chavannes

Nécessité d'un nouveau pacte pour la mobilité dans l'Ouest lausannois

Le Canton a pris acte de la décision unilatérale de la Municipalité de Chavannes-près-Renens de dénoncer la convention signée en 2021 avec l'Etat de Vaud et l'Office fédéral des routes concernant la future jonction autoroutière de Chavannes. Il va en examiner toutes les conséquences et organisera des Assises de la mobilité dans l'Ouest lausannois.

Bien que conçu avec une couverture végétalisée et des aménagements en faveur des mobilités actives et conforme au concept d'accessibilité du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le Canton constate que le projet ne correspond plus aujourd'hui aux attentes de la commune de Chavannes-près-Renens.

L'Etat va désormais examiner, avec l'Office fédéral des routes et en concertation avec ses partenaires, les conséquences de la décision de Chavannes-près-Renens sur le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier, sur l'accessibilité de l'Ouest lausannois, sur les communes voisines et sur le PALM.

Le Canton réunira à brève échéance tous les partenaires lors d'Assises de l'Ouest lausannois. Celles-ci seront l'occasion de rétablir le dialogue et de poser de nouvelles bases communes sur l'avenir de la mobilité dans cette région en forte croissance.

Dans cette attente et dans un contexte marqué à la fois par un besoin de prioriser les projets pour éviter un engorgement de l'agglomération lausannoise et d'efficience des finances publiques, le Canton va poursuivre ses efforts sur le développement de solutions de mobilité durable. Il réaffirme ainsi son engagement en faveur des projets structurants en cours, tels que le tramway reliant le Flon à Villars-Ste-Croix via Renens, ainsi que le développement des métros m2 et m3.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat